



Direction Générale
Le Directeur



Décision n° 2024-01
portant délégation de signature du Directeur
pour la Direction des Ressources Humaines

Le Directeur du Centre Hospitalier Léon Binet de PROVINS,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.6143-7 relatif aux responsabilités du Directeur et les articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion en date du 9 décembre 2022 maintenant en détachement Monsieur Claude-Henri TONNEAU, Directeur d'hôpital (hors classe), dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Provins et des EHPAD de Nangis et de Donnemarie-Dontilly, à compter du 2 janvier 2023 ;

Vu la prise de fonctions de Madame Karine DEBAKRE en qualité de Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines au Centre Hospitalier de Provins, à compter du 9 janvier 2024 ;

Vu la nomination de Madame Nathalie VOVIAUX en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Provins, à compter du 2 janvier 2024 ;

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Karine DEBAKRE à l'effet de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine DEBAKRE, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie VOVIAUX, adjointe du DRH, à l'effet de signer toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes relevant de son domaine de compétence.

Article 2 : La présente décision sera communiquée aux intéressées pour application, à Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie des Hôpitaux du Sud Seine-et-Marne de Provins pour information, et publiée au recueil des actes administratifs de Seine.

Fait à PROVINS, le 11 Janvier 2024

Le Directeur,



Claude-Henri TONNEAU

Signatures pour notification,

Date : 12/01/24

Karine DEBAKRE
Directrice adjointe

Date :

Nathalie VOVIAUX,
Adjointe du DRH